

ABONNEMENT.

En an. 30 fr.
Si 6 mois 16
Trois mois 8

EN VENTE

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires.
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, 10 c.
Réclames, 30
Faits divers, 75

RÉSERVES SONT FAITES
De droit de refus la publication
des insertions, sous réserve de
paiement, n'est point restituée,
Et du droit de réimpression
des annonces.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
25 Janvier 1877.

NOUVELLES D'ORIENT.

Saint-Petersbourg, 24 janvier, soir.
Le général Ignatieff, dont le mauvais
temps a retardé le départ, quittera Constan-
tinople aujourd'hui. Il se rendra à Odessa,
puis à Kieff, où il s'établira avec sa famille.
Au commencement de mars, il ira à Carlsbad
faire une cure.

La presse russe est unanime à considérer
le traité de Paris de 1856 comme annulé.
Elle déclare que la Turquie n'existe plus
dans le concert européen, que chaque prin-
cipauté, chaque province peut s'insurger,
et chaque Etat de l'Europe agir contre la
Turquie sans craindre de violer les traités.

L'ouverture de la Diète de Finlande a eu
lieu hier.

Le Nouveau Temps publie les dépêches sui-
vantes :

Constantinople, 23 janvier.

Les journaux turcs sont très-belligueux.
Ils déclarent qu'après le départ des ambas-
sadeurs l'armistice cessera d'exister, parce
qu'il n'avait été consenti qu'en vue de la
continuation des pourparlers diplomatiques.
Le Vakit et le Bassiret demandent l'entrée
immédiate des troupes en Serbie et en Herzé-
govine.

Le corps diplomatique tout entier a ac-
compagné le marquis de Salisbury jusqu'à
l'embarcadere, mais aucun fonctionnaire
ottoman ne s'était joint aux ambassadeurs.

Vienne, 23 janvier.

L'ambassadeur de Turquie est allé à Pesth
demander au comte Andrássy la médiation
de l'Autriche pour la conclusion de la paix
avec la Serbie et le Monténégro.

Constantinople, 24 janvier.

Le général Ignatieff partira demain. Les

autres plénipotentiaires partiront vendredi.
Le sultan n'a pas reçu les ambassadeurs
en audience de congé pour cause d'indisposi-
tion.

La Porte prépare une circulaire aux puis-
sances expliquant la décision qu'elle a prise
relativement à la conférence.

On assure que la Turquie a l'intention de
demander à la France quelques officiers
comme instructeurs pour sa gendarmerie, et
à l'Angleterre quelques financiers pour réor-
ganiser ses finances.

Le gouvernement s'occupe des conditions
de paix avec la Serbie et le Monténégro.

Péra, 23 janvier.

La Sublime-Porte est décidée à ne pas
prolonger l'armistice, qui se termine le 40
mars.

En attendant, la Russie s'efforcera à em-
pêcher que la Serbie ne signe une paix sé-
parée avec la Turquie, de sorte que, le 40
mars arrivant, l'armée ottomane soit forcée
de prendre l'offensive contre les Serbes.

La Russie, complètement prête à cette
époque, s'empresera de prendre fait et
cause pour la Serbie et entrera immédiate-
ment en campagne.

Belgrade, 24 janvier.

La nouvelle de l'arrivée ici d'un envoyé
extraordinaire de la Sublime-Porte ayant
mission d'offrir la paix à la Serbie à des
conditions des plus favorables, est officielle-
ment confirmée.

On ajoute en outre que la Sublime-Porte
ne demande aucune sorte d'indemnité de
guerre.

Des propositions analogues seront faites
au Monténégro.

La Correspondance universelle publie la dé-
pêche suivante :

Berlin, 24 janvier.

L'armée russe vient de recevoir l'ordre
de passer le Pruth et de prendre position, en
y établissant un camp, sur presque toute la
rive droite du fleuve.

» La Roumanie a renvoyé dans ses foyers
jusqu'au 40 mars tous les hommes faisant
partie de la réserve. »

Cette dépêche nous paraît tellement
étrange que nous la reproduisons sous toutes
réserves, d'autant qu'elle contient deux nou-
velles contradictoires. Si les troupes russes
franchissaient le Pruth, ce serait un indice de
guerre prochaine; or, on ne comprendrait
pas dans ce cas-là que la Roumanie licen-
ciât ses réserves.

Chronique générale.

Une proposition de loi ayant pour objet
l'institution d'assises correctionnelles vient
d'être présentée à la Chambre par 44 députés.
Cette proposition tend à enlever aux tri-
bunaux de police correctionnelle ordinaires
la connaissance de tout délit passible d'un
emprisonnement de plus d'un an ou d'une
amende de 1,000 fr. et au-dessus. Les au-
teurs des délits, dont il s'agit, seraient jugés
par les assises correctionnelles qui se tien-
draient une ou deux fois par mois au chef-
lieu des arrondissements.

On lit dans l'Echo universel :

« Le bruit court que le ministère se pro-
pose de reprendre l'ancien projet de l'auto-
risation préalable du ministère de la justice
pour la publication et la lecture publique
des documents épiscopaux. Les feuilles reli-
gieuses démentent, naturellement, ce bruit
et combattent ce projet avec une sainte ar-
deur. Nous n'affirmerons pas que le minis-
tère ait eu réellement l'intention qu'on lui
attribue en cette circonstance; mais il nous
semble que la rumeur dont il s'agit s'expli-
que fort bien à la suite des nouvelles incar-
cades pastorales dont les exemples viennent
de se multiplier. »

» En thèse générale, d'ailleurs, on ne

pourrait qu'approuver la réalisation du pro-
jet qu'avait adopté jadis le conseil ministé-
riel de M. Thiers. L'obligation pour les évê-
ques de soumettre leurs écrits et leurs dis-
cours à l'approbation préventive du pouvoir
central ne ferait qu'astreindre ces fonction-
naires de l'Etat à la règle imposée aux géné-
raux, officiers et autres fonctionnaires de
l'armée, règle considérée en tous temps com-
me indispensable. Le ministère vient de
prouver par la mise en disponibilité du gé-
néral Maurice qu'il n'entend pas laisser tom-
ber en désuétude cette partie de nos usages
administratifs. On ne s'étonnerait donc nul-
lement de le voir dans les mêmes disposi-
tions relativement aux rapports de l'Eglise
et de l'Etat. »

En tout ceci, l'Echo n'oublie qu'une chose :
c'est, en rappelant ce qui fut imaginé
sous M. Thiers, de rappeler aussi quel ac-
cueil fut fait par les évêques à des sommations
de ce genre. L'Echo oublie en outre que
les évêques ne sont aucunement des « fonc-
tionnaires de l'Etat, » assimilables aux géné-
raux, officiers et autres fonctionnaires de
l'armée. Enfin, l'Echo paraît ignorer qu'il
s'agit, ici, d'une des libertés essentielles de
l'Eglise, dont elle ne se laissera pas dépouil-
ler, fût-elle, à cause de cela, menacée d'une
persécution.

Depuis quelques jours les journaux s'oc-
cupent de l'institution d'une fête nationale.
Il paraît que les républicains s'ennuient, il
leur faut un prétexte à banquets et à tapage.
Chacun propose son jour. L'un veut le 14
juillet, anniversaire de la prise de la Bas-
tille; l'autre, le 25 février, date du vote de
la Constitution actuelle; un troisième pro-
pose le 22 septembre, en l'honneur de la
proclamation de la première République.

Le Soleil, qui a fait à ce sujet un article
empreint de sa modération habituelle, n'est
point partisan de cette dernière date, et il en
donne pour motif que le mois de septembre
est généralement pluvieux, comme on l'a vu
en 1876. Cette raison a peut-être sa valeur,
mais on aurait pu en trouver de meilleures

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LES PIRATES DE CILICIE.

(AN DE ROMÉ 675.)

(Suite.)

Les pirates coururent chercher une échelle et la
placèrent au bord du navire, le bord appuyé sur les
vagues.

Isidore la montra aux prisonniers.

— Allez, reprit-il, en portant la main à sa bou-
che, et tournant le corps de droite à gauche, selon
l'usage romain. Que les frères d'Hélène vous gui-
dent heureusement, et puissiez-vous faire connaî-
tre par votre exemple le respect d'Isidore pour les
fils de Quirinus.

Les matelots prirent alors chaque prisonnier
sous les bras, comme pour les aider à marcher, et les
entraînèrent vers l'échelle qui devait les précipi-
ter dans les flots; mais tous quatre opposèrent une
résistance inattendue, et le jeune proserit ayant
arraché à un soldat son épée et son bouchier, s'ap-
puya à la pavesade où il se mit en défense.

Isidore saisit vivement un de ses javelots qui se

trouvaient à ses pieds; mais, avant qu'il eût pu
s'en servir, un léger cri poussé derrière lui arrêta
sa main; il se retourna et aperçut une jeune femme
qui venait de paraître à la porte de la chambre
construite sous le grand mât.

Un seul regard suffisait pour faire connaître la
matrone, initiée de longue main à l'emploi de cet
arsenal de luxe et de coquetterie que l'on appelait
à Rome le monde d'une femme.

Ses cheveux, naturellement bruns, étaient deve-
nus blonds, grâce à l'emploi du savon des Gaules;
de petits croissants noirs collés sur ses joues en
faisaient ressortir la blancheur.

Ses pieds étaient chaussés de cothurnes de pour-
pre; une rica de gaze tombait de sa tête jusqu'à
ses épaules; elle tenait dans la main droite une
boule d'ambre qui, en s'échauffant, exhalait un
léger parfum, et avait autour du cou un serpent
vert émeraude dont les plis glacés la rafraîchis-
saient.

Des crotules de perles suspendues aux oreilles,
des colliers et des bracelets de diamants, des an-
neaux enrichis de pierres magiques complétaient ce
costume qu'un des sénateurs, établis aux arcades
de Janus, n'eût point estimé moins de vingt mil-
lions de sesterces (environ 3,400,000 francs).

A ses côtés marchait un vieillard vêtu de la robe
prétexle, et suivi de deux licteurs.

Elle s'était arrêtée à quelques pas d'Isidore, en

le voyant prêt à lancer le javelot, et avait jeté le cri
auquel le pirate s'était retourné.

Le visage de ce dernier s'adoucit à la vue de
la belle Romaine; et cependant il dit brusquement :

— Que cherches-tu? Tes oreilles ont-elles si
aisément reconnu l'accent des hommes de la
patrie?

— Y a-t-il donc ici des Romains? demanda-t-
elle surprise.

— Et qui se vante de l'être, reprit Isidore.

— Par Hercule! ils auraient besoin de trois
grains d'anticyre! s'écria le vieillard à la robe
bordée de pourpre; ne savent-ils pas que c'est
courir à leur perte?

— Le fils de Pelée est parmi eux, objecta ironi-
quement Isidore; armé du bouclier et de l'épée, il
espère vaincre seul la flotte des Ciliciens.

— Où est-il? demanda la Romaine, dont les
regards cherchèrent le prisonnier.

— Celui qui va mourir salue sa cousine la belle
Plaucia! dit le jeune homme en écartant un peu
le bouclier dont il avait couvert sa tête et sa poi-
trine.

A cette voix, la patricienne tressaillit; elle fit
quelques pas en avant, aperçut le prisonnier, et
laissa tomber sa boule d'ambre en criant :

— Julius César!

— Julius! répéta le vieillard.

— Qui n'espérait pas rencontrer ici le préteur

Sextilius et sa fille, ajouta le prisonnier.

— Serait-il véritablement de tes parents? de-
manda Isidore à la Romaine.

— Il vient de te le dire, répliqua Plaucia; la
terre et la mer ont également trahi notre famille;
l'une l'a livré César, l'autre, mon père et moi-
même.

— Oui, soupira le vieillard piteusement; ils
m'ont enlevé, moi préteur, dans ma propre pro-
vince, enlevé avec ma litière, mes bagages, mes
licteurs...

— Est-ce là ce qui t'étonne, Sextilius? dit Isi-
dore avec orgueil; avant toi, Bélinus avait eu le
même sort. Je l'ai vu tout un jour à la place de ce
jeune Achille sans cheveux, attendant de moi la vie
ou la mort.

— Mais le tout-puissant Isidore lui laissa la vie!
se hâta d'ajouter Plaucia, et il ne sera point aujour-
d'hui moins magnanime!

— Qui te l'a dit? demanda le pirate dont le
regard venait de heurter le regard haïnin du pri-
sonnier, et qui sentait sa colère renaitre.

— Songe, reprit la Romaine à demi-voix, que
César est l'allié de Cinna et de Marius.

— Sont-ce des Ciliciens ou des amis de Car-
thage?

— C'est le plus noble sang de Rome!

— Offrons donc une libation à Mithra! s'écria
le Carthaginois en relevant le javelot.

pour écarter le 22 septembre. Le Soleil propose le 27 juillet. Savez-vous pourquoi ? Parce que c'est la première des glorieuses journées, direz-vous. Nullement, mais parce que c'est l'anniversaire de la bataille de Bouvines ! L'idée n'est pas des plus mauvaises, mais à vrai dire personne n'y songeait.

Une feuille de l'Hérault, journal officieux de la préfecture, croit avoir trouvé la véritable solution, et il l'expose fort sérieusement en ces termes :

« ... On rendra justice à la Convention, et si la République institue des fêtes nationales, le 21 janvier sera une de ces fêtes, et non pas la moins chère au cœur des Français. »

Nous contestons absolument ce dernier membre de phrase ; mais si au lieu de dire « au cœur des Français » ce journal disait « au cœur des républicains », la vérité de cette assertion ne pourrait malheureusement pas être niée. Prendre pour date de fête nationale l'anniversaire du plus monstrueux régicide dont l'histoire fasse mention, c'est là une idée qui ne peut être née que dans un cerveau républicain.

On désire peut-être connaître l'opinion des Droits de l'Homme là-dessus. Ce journal ne veut pas encore de fête nationale, attendu que tous les anniversaires qu'on pourrait proposer ne rappelleraient que des victoires trop imparfaites et trop éphémères de la révolution. Il en attend de plus décisives dont naturellement les conservateurs paieront les frais.

LES JUGES DE LOUIS XVI.

La Convention, qui jugea Louis XVI, se composait de 749 membres : 45 étaient absents par commission, 7 malades, 4 sans cause, 5 s'abstinrent de voter. La majorité était de 361 ; le nombre de conventionnels qui votèrent la mort fut de 362 voix, soit une majorité d'une demi-voix.

Sur cinq membres qui s'étaient récusés, quatre au moins étaient favorables à Louis XVI : Morisson, qui avait soutenu la thèse absolue de l'inviolabilité royale et avait demandé qu'il fût alloué à Louis, après son bannissement, une pension de 500,000 fr. ; Noël, qui s'était abstenu pour un motif tout-à-fait individuel, mais qui montre jusqu'à sa proscription, en octobre 1793, les sentiments les plus humains ; Chevalier et Debourges, qui s'étaient déclarés partisans de l'appel au peuple.

Parmi les 362 votants pour la mort sans restriction, il y avait cinq commissaires aux armées arrivés dans la nuit et qui étaient notoirement connus pour n'avoir pas assisté aux débats, puisqu'ils étaient absents depuis plus d'un mois.

Voilà la prétendue majorité qui a condamné Louis XVI.

Or, sait-on ce que sont devenus ces 362 juges qui condamnèrent à mort un roi de France ? — 56 d'entre eux furent guillotines et expièrent leur vote, atteints par leurs propres collègues de la Convention, des républicains et des régicides comme eux ; — 20 furent proscrits ou périrent de mort

violente ; un certain nombre devinrent fous. Enfin 93 de ces juges qui trouvaient le joug de Louis XVI odieux et s'arrogèrent, au nom de la liberté, au nom de leur incorruptibilité, au nom de leurs principes républicains, le droit de le condamner à mort, 93 devinrent fonctionnaires de l'Empire et se firent nommer chambellans, comtes, barons, sénateurs, préfets de Bonaparte.

Pour apprécier ce que tolère la République aimable de M. Jules Simon, nous n'avons qu'à citer deux journaux qui sont ses porte-voix. On lit dans la Tribune :

« Dimanche soir, 21 janvier, avait lieu, au salon des Tilleuls, à Belleville, un splendide banquet démocratique pour fêter l'anniversaire de la chute effective de la monarchie dans la personne du roi Louis XVI. Trois cents personnes environ y assistaient.

« Au dessert, plusieurs discours ont été prononcés, plusieurs toasts ont été portés. D'abord ont pris la parole le citoyen Montenolle et le citoyen H. Buffenoir, organisateurs du banquet. Le citoyen Montenolle explique le but de cette réunion fraternelle. Les organisateurs, dit-il, ont pensé que le peuple devait commencer à faire ses affaires lui-même ; c'est pourquoi ils n'ont pas invité de députés et ne proposent personne pour présider. (Applaudissements.)

« Le citoyen H. Buffenoir prononce un éloquent discours dans lequel il fait l'histoire du procès de Louis Capet et commente les votes et les motions des conventionnels. Il exprime le vœu que la jeunesse actuelle apprenne l'histoire de la Révolution française dans les textes mêmes des débats de la Convention. Elle y puisera, dit-il, une haine implacable pour tout ce qui est asservissement de la conscience et formera une génération qui fera triompher le droit.

« Il termine en portant un toast aux conventionnels qui ont fondé la République en abattant la royauté. (Applaudissements.)

« Le citoyen Brisson, conseiller municipal, engage la réunion à s'inspirer toujours pour agir du principe de la souveraineté du peuple. Il remercie les organisateurs du banquet.

« Le citoyen Calvinhac et le citoyen Thiébaud parlent de l'énergie des hommes de la Révolution.

« Une quête est faite ensuite au profit des familles des détenus politiques, et l'on se sépare à onze heures aux cris de : Vive la République ! »

Mais ce n'est pas assez de cette fête en l'honneur des assassins de Louis XVI. Les Droits de l'Homme nous en annoncent une autre ; voici en quels termes :

« Dimanche, à l'occasion de l'exécution du roi Capet, a eu lieu un grand banquet dans le salon des Tilleuls, rue Ménilmontant, 154.

« Un certain nombre de républicains assistaient à cette fête. Beaucoup de citoyennes accompagnaient leurs maris.

« Plusieurs discours ont été prononcés,

Mais Plaucia se jeta devant lui les bras ouverts.

— Arrête ! dit-elle ; si tu peux fermer l'oreille aux conseils de la Romaine, tu ne repousseras pas au moins la prière de l'épouse. Songe que pour me faire consentir à cette union tu m'as promis d'accomplir tous mes souhaits. Aujourd'hui je te demande la vie d'un de mes proches ; tu ne peux me la refuser ; songe que le sang que tu veux répandre est le même que le mien !

Son accent avait à la fois tant d'autorité et de séduction qu'Isidore parut troublé.

— Plaucia ignore, dit-il avec embarras, que ces hommes sont condamnés, que j'ai promis leur mort à ceux qui nous écoutent...

Un murmure de matelots confirma ses paroles.

— Leur mort ! répéta Sextilius, sincèrement étonné ; vous voulez les tuer ! des patriciens qui peuvent payer une forte rançon ?

Cette réflexion, échappée à l'avarice du préteur plutôt qu'inspirée par sa sollicitude, produisit chez les Ciliciens un changement subit.

Leur avidité l'emportait encore sur leur inimitié ; l'espoir d'une riche rançon payée par les Romains remplaça le désir de leur supplice, et, loin de continuer à les menacer, ils commencèrent à les examiner de ce regard joyeux et ami dont on couvre un trésor.

Les plus prompts calculaient déjà à demi-voix ce que l'on pourrait en obtenir, et tous répétaient

que ce serait folie d'abandonner aux flots de telles richesses.

Plaucia qui, de son côté, avait entraîné Isidore à l'écart, employait pour le fléchir toute son influence.

Quelque puissante que fût la haine dans le cœur du Carthaginois, la voix de la jeune épouse l'était encore davantage ; il laissa tomber son javelot.

— Que le prisonnier se rachète donc, puisque c'est la volonté de Plaucia, dit-il subjugué.

— Très-bien, reprit Sextilius ; le généreux Isidore se rappellera que j'ai été le premier à lui conseiller cette fructueuse clémence ; il ne reste plus qu'à fixer la rançon et l'époque du paiement.

— La rançon sera de vingt talents, répliqua le pirate, près de quitter le pont avec la Romaine ; et je les attends avant les Calendes de mars.

Le préteur parut effrayé de l'énormité de la demande ; mais César, qui avait repris toute sa tranquillité et s'occupait sérieusement à former les plis de sa loge, releva la tête :

— Isidore pense-t-il avoir en sa puissance un confiseur du Velabre ou quelque marchand du quartier des Carènes ? dit-il dédaigneusement ; César promet pour lui et pour ses amis cinquante talents, et il les payera avant les ides de février.

Les pirates applaudirent avec de grands cris de joie. Ils admiraient également le courage du jeune Romain, sa magnificence, et jusqu'à cette liberté

quelques toasts ont été portés, entre autres aux conventionnels, à la justice populaire, à Blanqui.

« L'assemblée a décidé, sur la proposition d'un citoyen, qu'un second banquet aurait lieu le 13 février, anniversaire de l'exécution de la veuve Capet. »

Le Français annonce que M. Grillet, maire de Vesoul, vient d'être brusquement révoqué par M. le préfet Bertereau des fonctions qu'il occupait depuis 1874. Voici dans quelles conditions :

« M. Grillet, notaire à Vesoul, fut, en 1870, emmené par les Prussiens comme otage en Allemagne, et demeura cinq mois prisonnier à Brème. L'estime dont ses concitoyens entouraient M. Grillet, le traitement que lui avaient fait subir les Prussiens, son zèle pour le bien public le désignaient pour remplir les fonctions de maire ; il s'en acquitta avec talent et se fit, par sa modération et sa fermeté, une situation particulièrement honorable.

« Aux élections municipales de 1874, M. Grillet fut nommé conseiller municipal ; mais, comme une partie des candidats conservateurs avaient été exclus du conseil, M. Grillet crut devoir donner sa démission. Le préfet, tout en l'acceptant, demanda à M. Grillet de conserver son poste jusqu'à ce qu'un successeur lui fût régulièrement donné. L'honorable maire de Vesoul céda à ces instances. Il devait être mal récompensé de sa complaisance. M. Bertereau, le nouveau préfet, arrivé le 12 janvier, à Vesoul, sans avoir même vu M. Grillet, le remplaça brutalement. »

La Gazette de l'Allemagne du Nord annonce que le consul français de Smyrne a ouvert une enquête sur la rixe qui a eu lieu entre des matelots allemands et français. On croit que le provocateur est un matelot du nom de Duvignac, de l'avis Château-Renaud.

Voici en quels termes le Suffrage universel des Charentes annonce une poursuite dont il est l'objet ; à la requête de M. et M^{me} Jules Simon :

« Le Suffrage universel des Charentes vient de recevoir une assignation, — à la requête, s'il vous plaît, de Monsieur le président du conseil des ministres en personne.

« Dans cette assignation, M. et M^{me} Jules Simon réclament au Suffrage universel des Charentes la bagatelle de vingt mille francs, pour augmenter sans doute les appointements de MM. Massicault et Jamet. Les deux époux allèguent qu'il n'est pas vrai que l'un d'eux ait jeté dans le feu les crucifix de bois des écoles de Paris, malgré l'affirmation de quatre ou cinq ouvrages qui ont paru depuis plusieurs années et qui relatent l'anecdote reproduite par le Suffrage universel des Charentes.

« Eh ! quoi ! Ce que M. et M^{me} Jules Simon laissent écrire, avant qu'ils fussent ministres, leur paraît choquant aujourd'hui,

et aujourd'hui seulement ? Est-ce que ce groupe officiel, se faisant vieux, viendrait se convertir à la foi de nos pères ? — Curio d'Ornano. »

LES COURSES EN 1876.

Le total des prix distribués dans le courant de l'année dernière pour les seules courses plates en France, s'élève à 2,683,945 francs.

Avec les sommes gagnées dans les courses à obstacles et celles qui ont été distribuées dans les concours hippiques, on arrive au chiffre rond de quatre millions distribués pour l'amélioration de la race chevaline.

Il serait à souhaiter que cette amélioration eût fait des progrès en rapport avec ces récompenses.

Pour les courses plates et suivant l'importance des sommes gagnées, l'écurie du comte de Lagrange est en première ligne. Cette écurie a eu 26 vainqueurs qui ont gagné une somme totale de 399,634 fr. Les prix remportés par Nougat seul s'élèvent à 407,250 francs ; Braconnier a gagné 89,487 fr. ; Camenbert 26,642 fr., et Moulin 24,387 fr.

M. E. Fould, avec neuf chevaux, a gagné 244,862 francs. Dans ce chiffre, Mondain compte pour 74,512 fr., et Saxifrage pour 68,637 fr.

L'écurie du baron de Rothschild compte dix vainqueurs, qui ont gagné 204,307 fr. Kill, le vainqueur du Derby français, compte dans ce chiffre pour 461,037 fr.

L'écurie de M. Lupin qui, l'année précédente, avait gagné 467,746 fr., ne vient pour 1876, qu'au quatrième rang : ses quatorze vainqueurs ont gagné 173,487 fr.

De cette écurie, Salvator, le héros de 1875, le vainqueur du grand prix et du Derby, qui avait gagné des prix s'élevant au total de 279,470 fr., n'a gagné en 1876 que cinq prix s'élevant au total de 13,412 francs. Enguerrand a gagné 60,300 fr.

Kisber, le vainqueur du grand prix en 1876, a rapporté 139,950 fr. à l'écurie de M. Baltazi.

M. Henry Delamarre a gagné 44,050 fr. Le comte de Juigné, 405,400 fr. ;

M. Paul Aumont, 404,442 fr. ;

M. J. Prat, 98,525 fr. ;

M. E. de la Charme, 96,255 fr. ;

Le baron de Nexon, 89,073 fr. ;

M. de Vanteaux, 83,835 fr. ;

M. Moreau-Chaslon, 70,833 fr. ;

M. Henry, 61,637 fr. ;

M. Delâtre, 55,275 fr. ;

Le vicomte de Buisseret, 54,374 fr. ;

M. L. André, 40,570 fr. ;

Le marquis de Caumont, 38,775 fr. ;

Le prince d'Aremberg, 27,250 fr.

Ces chiffres ne comprennent que le montant des prix. Les sommes gagnées par les paris se chiffrent par un nombre considérable de millions.

Etranger.

Le correspondant de la France lui adresse le texte des paroles prononcées par le gé-

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LES PIRATES DE CILICIE

LUNDI 29 janvier 1877,

Le Songe d'une Nuit d'été

Opéra-comique en 3 actes.

Paroles de MM. Rozier et de Leuven, musique d'AMÉMOISE THOMAS.

DISTRIBUTION : William Shakespeare, MM. Billon — Falstaff, Badiak. — Lord Latimer, Laidet. — Jérôme Leroy. — Un huissier, Colomban. — Elisabeth, reine d'Angleterre, Mmes Barwolf. — Miss Olivia, Rita Lelong. — Nelly, E. Simon. — Jarvis, garde-chasse, M. Guiraud. — Acteurs et actrices, courtisanes et dames de la cour, forestiers, garçons et servantes de la taverne, cuisiniers, sommeliers, marmittons.

Bureaux à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M^{me} THÉATRE, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

(1) Garum sociorum, fameuse sauce dont parlent presque tous les auteurs de l'antiquité. C'était une saumure de maquereaux. On en trouve la recette dans les Géoponiques ; elle était fort chère et fabriquée par une compagnie de négociants associés pour la pêche du poisson qui la fournissait.

ral Ignatieff à la clôture de la conférence. Voici ce que le général aurait dit :

« Reprochant à la Porte les massacres de Bulgarie, les exactions de Bosnie et les persécutions d'Épire et de Thessalie ; rappelant la « bonté » de l'Europe envers l'empire ottoman, et la « patience » dont les puissances avaient toujours fait preuve en présence des innombrables fautes du gouvernement impérial, l'honorable diplomate a exprimé la profonde tristesse que lui inspirait le spectacle de la résistance des Turcs aux réformes voulues par la paix et la civilisation. »

Les pires ennemis du sultan n'auraient pas osé détruire ce que le sultan vient si légèrement de détruire lui-même : le traité de Paris. Aujourd'hui, la Porte s'est mise en dehors du concert des nations. Diplomatiquement, il n'y a plus de Turquie en Europe ; mais en revanche, qu'on le sache bien, à la Porte, il y a une Europe forte, unie, humaine. C'était une occasion unique pour reprendre un rôle honoré, de faire oublier le passé.

Le sultan n'a pas compris l'opportunité de quelques concessions aux puissances qui depuis tant d'années lui ont concédé si gratuitement leur protection. La responsabilité de ce refus ne pourra qu'être lourde. Car il est de la dignité de la Porte de faire seule désormais ce que le concours des puissances garanties lui aurait rendu si facile.

L'Europe va veiller sur les chrétiens de Turquie plus attentivement qu'avant la conférence. Que la Porte prenne bien garde ! Qu'elle ne tente rien contre la sécurité, la vie ou les biens de ses sujets chrétiens ! Que nulle plainte, nul rôle de mourants (sic) n'arrivent jusqu'aux puissances !

Que la Serbie et le Monténégro conservent leur indépendance, et que leur tranquillité ne soit pas inquiétée ! Que les provinces malheureuses ravagées par le fer et la flamme en mai dernier soient respectées au moins désormais comme des cimetières (sic) ! Que les libertés de la Crète restent intactes et sacrées ! Que l'Épire et la Thessalie ignorent la persécution ! Voilà ce que la conférence, c'est-à-dire l'Europe, signifie (sic) à la Porte.

En repoussant nos propositions, le sultan a cru se soumettre à la tutelle (sic) de l'Europe ! Il n'a pas vu que désormais, au contraire, cette surveillance des puissances qu'il cherche à éviter va s'exercer sur son gouvernement, terrible et vengeresse, jusqu'à l'heure où il plaira à la Porte de se réconcilier avec l'Europe. »

On remarquera que le général Ignatieff a prévenu la Turquie qu'elle ne devait rien entreprendre contre la Serbie, le Monténégro et les chrétiens, sans encourir la menace d'une intervention de la Russie.

Chronique Locale et de l'Ouest.

POPULATION DE LA VILLE DE SAUMUR.

Nous avons donné hier le chiffre de la population de Saumur, d'après le nouveau recensement. Le résultat est des plus satisfaisants pour notre cité. En effet, il constate, depuis 1872, une augmentation de 841 habitants sur la population des divers quartiers, et de 4,270 habitants en comprenant la garnison et les pensionnaires seuls de nos divers établissements d'instruction.

Nous pensons que l'on fera avec intérêt la comparaison entre les chiffres des deux recensements ; aussi nous exprimons-nous de les mettre sous les yeux de nos lecteurs.

Quartier Saint-Pierre	1872	1876
Quartier de Nantilly	4.096	3.748
Quartier Saint-Nicolas	2.537	3.482
Quartier de la Visitation	2.597	2.509
	2.141	2.473
Total pour les 4 paroisses.	11.371	12.212
Population recensée à jour fixe : hôtels, auberges et nomades de toutes sortes	48	48
Recensement en bloc, comprenant : garnison, pensionnaires de l'institution Saint-Louis, du collège communal, de la Retraite, de l'institution de M ^{lle} Mathieu, etc., etc.	1.133	1.562
Totaux	12.552	13.822

Les écarts considérables entre les quartiers Saint-Pierre et de Nantilly proviennent de modifications dans la répartition des rues

par les agents de recensement de chacune des années.

L'ouverture du chemin de fer de Montreuil-Bellay à Angers, qui avait été annoncée pour le 25 janvier, est annoncée aujourd'hui pour le 1^{er} février.

Il y aura trois trains se dirigeant vers Montreuil-Bellay, et trois trains se dirigeant de Montreuil-Bellay à Angers.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Scrutin sur les conclusions de la commission d'initiative, proposant le rejet d'une modification à l'article 6 de la loi pour l'impôt des chevaux et voitures, repoussées par 423 voix contre 25 :

Tous nos députés ont voté contre, excepté M. le comte de Maillé, qui n'a pas voté.

Le vote implique la prise en considération de la proposition de modification.

Gennes. — Un horloger, M. Louis Rouleau, s'est vu escroquer une montre en argent par un quidam resté inconnu.

M. le général commandant la 9^e brigade d'infanterie, à Rouen, a infligé une punition de quatre jours de prison à vingt-deux réservistas, pour n'avoir pas retiré leur livret à la gendarmerie de Rouen, après en avoir été préalablement informés.

Ces militaires subissent leur punition à la prison du 39^e de ligne, caserne Saint-Sever.

Nous avons à signaler un triste événement qui intéresse le département de la Charente-Inférieure. Le nommé Girault, ouvrier sabotier, de Gemozac, depuis quelques temps résidant à la Fontenelle, dans les Deux-Sèvres, était allé jeudi à la chasse. Le soir, son patron et ses camarades furent surpris de ne pas le voir rentrer ; leur inquiétude augmenta encore lorsqu'ils constatèrent que son absence se prolongeait pendant toute la journée et toute la nuit du lendemain.

Le samedi matin, le cadavre de Girault fut trouvé dans un champ, entre la Fontenelle et Sainte-Néomaye ; il était étendu sur le dos, son fusil entre les jambes ; l'un des canons était vide. Le coup lui était entré par la joue et était ressorti derrière l'oreille.

On présume que c'est pendant qu'il chargeait un des côtés du fusil que l'autre coup sera parti. La poire à poudre était à deux pas de là. Détail navrant : le chien du malheureux chasseur était resté couché auprès de son maître. On ne l'a emmené qu'au moment de l'enlèvement du cadavre.

Cet événement a produit une douloureuse impression dans la contrée. Girault passait pour un excellent ouvrier et était très-estimé.

Un conseil aux écrivains.

Voulez-vous conserver longtemps, très-longtemps, vos plumes d'acier ? Plongez votre plume pendant une minute dans la flamme d'un bec de gaz, et jetez-la immédiatement dans l'eau froide. Quand vous la retirez, elle est neuve. C'est à peu de chose près le procédé dont les Hollandais se servent pour nettoyer tous les soirs les pipes en terre poreuse que l'on présente aux clients dans les brasseries. On nettoie ces pipes en les chauffant au rouge dans un poêle.

L'organisation du service des avertissements agricoles a donné dans certains départements des résultats assez heureux pour décider le gouvernement à le centraliser sous la direction de l'Observatoire de Paris et à demander à l'administration des lignes télégraphiques son concours gratuit pour la transmission des dépêches dans les différentes stations météorologiques.

Toute commune qui, pourvue d'un bureau télégraphique, désire recevoir les avis en prévision du temps, devra être pourvue d'un baromètre dit agricole, que la commission de météorologie du chef-lieu du département se charge de lui faire parvenir moyennant la somme de 20 francs.

Cet instrument, réglé et vérifié par l'Observatoire, sera expédié, sans frais, dans chaque commune, avec les indications nécessaires pour l'installer.

L'installation est évaluée à 10 fr. Dans le cas où le prix du baromètre serait

acquitté par un particulier, le nom du donataire serait gravé sur le cadran.

Tous les jours, vers onze heures du matin, la commission départementale reçoit de l'Observatoire un télégramme faisant connaître la situation météorologique de l'Europe. La commission chargée de ce renseignement construit immédiatement sa carte météorologique du département et adresse franco, par le télégraphe, les avis utiles à toutes les stations munies du baromètre réglementaire. Cette décision parvient à destination vers une heure et demie du soir.

L'administration compte sur les efforts des particuliers et des municipalités pour hâter les progrès d'une science nouvelle appelée à protéger contre les intempéries le progrès de l'agriculture.

Faits divers.

Les 865 kilomètres de voies publiques de Paris représentent une surface de 7,743,250 kilomètres carrés, dont 5,611,560 en granit, 1,866,531 macadamisés, 261,019 asphaltés, et 4,130 pavés en bois.

On vient de commencer au Mont-Valérien des expériences fort curieuses de projections électriques qui ont donné des résultats excellents. — Lundi soir, ces expériences ont été faites, en présence de plusieurs officiers d'état-major, sur le territoire de Carrières et de Bezons.

Callot, le célèbre graveur du dix-septième siècle, va avoir sa statue, sur une des places de sa ville natale, Nancy.

Le conseil municipal de Nancy vient de prendre une décision à cet égard.

Le fils de Napoléon III a renoncé, paraît-il, à faire le voyage de Russie. Il reviendrait le mois prochain en Angleterre et cesserait, assure *Paris-Journal*, d'habiter à Chislehurst, pour avoir sa résidence spéciale.

Chien et chat. — Sous ce titre, le *Patriote* publie les lignes suivantes :

« Vendredi dernier, sur le quai Royal, à Angers, un sauvetage émouvant s'est accompli en présence de 150 personnes ; le sauveur a un nom de chien, et le sauvé un nom de... chat. Voici l'histoire :

« D'affreux gamins, cet âge est sans pitié, avaient imaginé de jeter dans la Maine un malheureux chat qui se débattait et n'allait pas tarder à se noyer, quand un chien, stimulé par son maître, s'élança à la recherche du naufragé, le saisit délicatement par la gueule et le ramena sain et sauf sur le rivage. »

« Nous voudrions livrer à la publicité le nom de ce brave sauveur, qui, pour appartenir à la race canine, n'en a pas moins fait preuve d'un dévouement qui l'honore. »

« Inutile de dire que les spectateurs de ce petit drame ont applaudi à cet acte de dévouement. »

LES PLAISIRS DU CARNAVAL.

Le jeune Alfred D..., 45 ans, clerc d'huisier chez M. X..., à Nevers, vient d'être arrêté à Paris dans les circonstances suivantes :

Le jeune Albert avait été chargé par son patron du recouvrement d'une somme assez considérable pour les échéances du 15 janvier.

Désirant visiter les bals masqués de la capitale et se livrer aux plaisirs du carnaval, Albert arrive à Paris porteur d'une somme de 4,000 fr. détournée à son patron.

Il descendit dans un hôtel du quartier latin, rue Saint-Jacques, et fit connaissance le soir même avec un individu à qui il raconta qu'il était fils de famille, fort riche, et qu'il serait curieux de visiter les premiers bals de Paris.

L'individu à qui il s'adressa approuva son projet, et s'offrit de le conduire dans un bal fréquenté par le high-life parisien. Albert

accepta et sa nouvelle connaissance le conduisit au bal du Vieux-Chêne, rue Mouffetard.

L'ami d'Albert avait des camarades dans ce bal, il présenta le fils de famille qui offrit tant et tant de saladiers de vin qu'il roula sous la table.

Il se réveilla le lendemain au poste, en compagnie de plusieurs de ses nouveaux amis. Le commissaire les fit venir devant lui et apprit à Albert que les personnes qui étaient avec lui étaient des voleurs et que lorsqu'il avait roulé sous la table on l'avait promptement débarrassé de son or. Ces filous avaient été vus par un inspecteur de la sûreté qui les avait fait arrêter.

— Voilà l'argent, ajouta le commissaire. Albert s'avancait pour le prendre, mais le magistrat ajouta :

— L'argent de M. X..., huissier à Nevers, chez qui vous êtes employé et qui a déposé une plainte contre vous pour abus de confiance.

Il est probable que le jeune Albert D... va passer le carnaval à Paris... au dépôt de la Préfecture.

En 1848, pendant que la liberté, l'égalité et la fraternité régnaient sur tous les murs de Paris, un monsieur entre dans un café du boulevard.

— Garçon, une demi-tasse !
— Il n'y a plus de garçon ; nous sommes tous citoyens, répondit fièrement un jeune frisé cravaté de blanc.

— Alors, citoyen, une demi-tasse !
La demi-tasse servie et consommée, le monsieur paye, mais ric-rac, sans le moindre pourboire.

— Il n'y a rien pour le garçon ? demanda le frisé.

— Il n'y a plus de garçon, et je n'humilierai jamais un citoyen en lui offrant deux sous.

Dernières Nouvelles.

Paris, 25 janvier, 8 h. 40, matin.

Les trois groupes de la gauche se sont décidés à laisser à chacun de leurs membres leur liberté individuelle dans l'élection de la commission du budget.

M. Leblond est nommé président de la gauche républicaine.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Chronique Financière.

Bourse du 24 janvier 1877.

Les prévisions des spectateurs désintéressés se réalisent. Les inscriptions arrivent sur le marché ; c'est en vain qu'on essaie de faire illusion au public en escomptant 22,500 fr. de 5 0/0, quoique quelques jours seulement nous séparent de la liquidation. Il faut s'attendre à voir les portefeuilles se vider tant que nos fonds publics ne seront pas revenus à des cours plus en rapport avec la situation troublée de l'Europe. Le 5 0/0 turc est offert à 11.55. On commente vivement l'exposé des motifs du décret nommant un gouverneur intérimaire au Crédit foncier ; on croit voir dans ce gouverneur intérimaire un liquidateur muni des pouvoirs les plus étendus : sa nomination sauvegarde l'avenir mais ne répare pas les fautes passées, elle ne change rien à la valeur des actions du Crédit foncier chiffrée, on se le rappelle, bien au-dessous des cours actuels. Elles ont baissé d'une douzaine de francs. Il y avait des offres sur les diverses valeurs égyptiennes. Le 5 0/0 italien est tombé à 70.90. Demandes suivies au comptant sur les actions de l'Est algérien demandées de 511.25 à 512.50. Les actions des Compagnies de Tramways sont de plus en plus difficiles à vendre.

Le meilleur des spécifiques pour combattre avec succès RHUMES, CATARRHES, COQUELUCHEs, est le sirop de J. THIBON, dont l'efficacité est attestée par toutes les personnes qui en font usage. — Dépôt à Saumur, M. PERDRIAU, pharmacien, place de la Bilange.

Fumouze-Albespeyres : Produits pharmaceutiques ; voir aux annonces.

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Angers, à la pharmacie BAUDRY, place du Pilori. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 24 JANVIER 1877.											
Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance décembre.	71	90				Canal de Suez, jouiss. Janv. 70.	452	50			
4 1/2 % jouiss. septembre.	102	50				Crédit Mobilier esp., j. juillet.	552	50	2	50	
5 % jouiss. novembre.	107	20				Société autrichienne, j. Janv.	475				
Obligations du Trésor, 1. payé.	490					OBLIGATIONS.					
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	490					Orléans.	332				
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	507	50				Paris-Lyon-Méditerranée.	298	25			
1865, 4 %	515	50				Est.	329				
1869, 3 %	386	50				Nord.	330	75			
1871, 3 %	368					Ouest.	327	50			
1875, 4 %	496					Midi.	330	75			
Banque de France, j. juillet.	3510					Deux-Charentes.	498	75			
Comptoir d'escompte, j. août.	680					Vendée.	250				
Crédit agricole, 300 fr. p. j. juill.	335					Canal de Suez.	530				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	365										
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	645										
						Soc. gén. de Crédit industriel et	675				
						comm., 125 fr. p. j. nov.	182	50			
						Crédit Mobilier.	475				
						Crédit foncier d'Autriche.	360				
						Charentes, 400 fr. p. j. août.	625	1	25		
						Est, jouissance nov.	1025	3	75		
						Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	766	25			
						Midi, jouissance juillet.	1267	50			
						Orléans, jouissance octobre.	1080				
						Ouest, jouissance juillet, 65.	690	1	25		
						Yendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	1350	7	50		
						Compagnie parisienne du Gaz.	15	25			
						Société Immobilière, j. Janv.	375				
						C. gén. Transatlantique, j. juill.					

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR
(Service d'hiver, 25 décembre)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — (s'arrête à Angers).
9 — 1 — — — omnibus-mixte.
1 — 26 — — — soir, —
4 — 10 — — — express.
7 — 15 — — — omnibus.
10 — 37 — — — (s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.
8 — 21 — — — omnibus.
9 — 40 — — — express.
12 — 40 — — — soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — — — omnibus-mixte.
10 — 38 — — — express-poste.

Train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 16.

GRANDS MAGASINS
DE
LA VILLE DE PARIS
LES PLUS VASTES DE SAUMUR
Place Saint-Pierre
GRANDE MISE EN VENTE ANNUELLE DE BLANC
LUNDI 29 JANVIER 1877

Occasions hors ligne qu'il serait impossible de trouver ailleurs et même dans nos Magasins, à aucune autre époque de l'année. — Toutes nos Toiles et tous nos Blancs achetés **Hors Cours**, dans le courant de l'année, sont soigneusement mis de côté pour être vendus au moment où les affaires sont moins actives. — Nous ne donnons pas de détail, nous disons seulement : **Nos Toiles sont bonnes et vendues à petit bénéfice.**

Nous allons mettre en vente, le **LUNDI 29 JANVIER**, plusieurs affaires importantes à des prix exceptionnels et dont les dames conserveront longtemps le souvenir. Ces affaires consistent en **Toiles blanches, jaunes, crémees et fil blanchi pour Chemises** et pour **Draps, Toiles écruces, Mouchoirs** poche, 400 douzaines au moins. **Linge de table, Linge de toilette, Torchons** tout faits, **Draps** pour trousseaux de pension, **Linge** de cuisine, etc.

SERVICE DE TABLE.

Très-grande occasion qu'on ne retrouvera plus.

Service de 12 couverts tout fil, avec nappe encadrée : 19 Francs.

Cet article ne s'est jamais vendu moins de 36 francs.

LINGE DE TOILETTE.

Serviettes anglaises, rayures et carreaux, la douzaine. 8 90.

Serviettes éponge, très agréables à l'usage, 1^{re} qualité, la douzaine. 12 75.

COMPTOIR DE BLANC DE COTON.

Crétonne, sans apprêt, qualité supérieure, inusable. 1 15

Schirting, madapolam des Vosges, très-bonne qualité. 60

Toile de l'Inde, renforcée sans apprêt. 80

Comptoir spécial de mouchoirs de poche

QUATRE SORTES SONT TRÈS-AVANTAGEUSES

1^{re} sorte. — Mouchoirs Batistes, en boîte par douzaines, ourlés, brodés aux initiales, blancs et vignettes, la douzaine. 12

2^e sorte. — Mouchoirs Cholet, blancs et vignettes couleurs, la douzaine. 5 90

3^e sorte. — Mouchoirs toile Cholet, la douzaine. 7 90

4^e sorte. — Mouchoirs toile Cholet, blanc de pré, la douzaine. 9 90

Occasion extraordinaire.

Les plus grands Fabricants de bas écrus, Messieurs **ROULANGER, DURAND** et Cie, reconnus pour fabriquer la meilleure marchandise en bas de femme et dont la marque est très-appreciée par les Maisons les plus importantes, cessant le commerce par suite du décès de l'un d'eux, nous avons cru faire plaisir à notre clientèle en soldant tout ce qui leur restait :

Cinq cents douzaines de bas écrus pour Dames.

1^{re} LOT

200 douzaines, très-bonne qualité, coton Jumel, entièrement fini, la paire. 4 20

2^e LOT

300 douzaines, maille fine et renforcée. 4 70

Cette qualité était cotée pour être vendue aux Maisons de gros 25 fr. la douzaine.

TORCHONS

Longueur, 90 c., tout faits, la douzaine. 6

Le mètre, largeur 85 c. 20

Toile Fresnaye, 2/3, pour chemises. 4 25

Toile d'Armanièrre, occasion extraordinaire, 2/3, pour chemises. 20

TOILE BLANCHE LIZIEUX.

Crème Lizieux, très-bonne qualité, 2/3, pour chemises. 1

4/4, pour draps. 1 20

Crétonne, 2/5, 12 R, marque très-connue, vendue toujours 1 10. 20

LES GRANDS MAGASINS DE LA VILLE DE PARIS
Garantissent l'usage de leurs Toiles et remboursent intégralement toute personne qui n'en sera pas satisfaite.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

LE **PARC DE VARRAINS**

Clos de murs.

D'une superficie de 8 hectares, dont 3 hectares à exploiter de suite. 1,061 pieds de chaînes futées.

S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire, et, pour visiter, à M. CHEVALLIER-PASQUIER, négociant à Varrains.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1877.

UNE MAISON

Avec Ecurie et Remise.

Sise à Saumur, rue Dacier.

Actuellement occupée par M. le docteur Bossard.

S'adresser à M. FOURNIER, propriétaire à Distré. (690)

A LOUER

PRÉSENTEMENT.

Rue Royale, n° 1.

GRANDE CAVÉ, GRAND MAGASIN ET REMISE

S'adresser à M. BARBIN-MORICET.

FOURS A CHAUX DE VERN

Adjudication le 24 février, à midi.

Etude de M^e LORIOU DE BARNY, notaire à Angers.

Massif de TROIS FOURS pouvant produire mille hectolitres par jour. — Calcaire inépuisable. — Matériel complet, marchant à la vapeur. — 9 hectares de superficie.

Mise à prix : 100,000 fr.

L'acquéreur pourra réclamer une ferme de 26 hectares, joignant les fours. (60)

A LOUER

PRÉSENTEMENT.

APPARTEMENTS

A la pension Saint-Joseph.

Rez-de-chaussée et premier étage. On prend des pensionnaires, si on le désire.

S'adresser à la Supérieure de l'Orphelinat. (51)

APPARTEMENT ET CAVÉ

A LOUER

PRÉSENTEMENT.

S'adresser à la Retraite. (446)

AVIS AU PUBLIC

Il existe dans le commerce de nombreuses imitations des préparations de la maison FUMOZE-ALBESPEYRES; les personnes qui font usage des produits suivants ne sauraient donc trop s'assurer, avant de les acheter, s'ils portent bien la signature de l'inventeur.

Papier et Vésicatoire d'Albespeyres employés dans les hôpitaux militaires. Les meilleures préparations pour former les vésicatoires et les entretenir sans odeur ni douleur.

Exiger la signature d'Albespeyres. Prix : 1 fr.

Papier et Cigares anti-asthmiques de B^{is} Barral. Ces préparations constituent un perfectionnement important du carton anti-asthmique du Codex; elles sont recommandées journellement par les médecins pour combattre l'Asthme, la Bronchite, le Catarrhe pulmonaire et l'Oppression qui existe dans la plupart des maladies de la poitrine.

Exiger sur chaque boîte la signature B^{is} Barral. Prix : 3 fr.

Cataplasmes Jouanique, en feuilles minces, légers, inaltérables. Trempés 6 ou 8 minutes dans l'eau bouillante, ils fournissent un cataplasme ayant toutes les propriétés

de la farine de lin et peuvent rester appliqués 24 heures sans s'aigner.

Exiger sur chaque boîte la signature Jouanique. Prix : 2 fr.

Capsules Raquin, approuvées par l'ACADÉMIE DE MÉDECINE, qui les a déclarées supérieures à toutes les autres préparations de COPAHU dans le traitement des maladies secrètes. Deux flacons suffisent dans la plupart des cas.

Exiger sur chaque flacon la signature Raquin. Prix : 5 fr.

NOTA. — Ces produits sont envoyés franco contre mandat ou timbres-poste adressés à FUMOZE-ALBESPEYRES, 78, Faubourg Saint-Denis, à Paris.

Dépôt dans toutes les Pharmacies.

CAISSE SAUMUROISE

L. LE BRAS, BANQUIER

18, Rue Beaurepaire, à Saumur

Maison à Paris, 18, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 400 francs, sans bordereau ni classement.

Ordres de Bourse, 1 fr. 25 par 4,000 francs.

Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cotées ou non cotées.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

DÉCOUVERTE

M. SCIPION GUILLOU, à Trouville-sur-Mer, vendra, jusqu'à la fin de mois prochain, par 12 bouteilles, du **COGNAC ANS BOIS**, années 1851, 1854 et 1857. (Crédit : trois mois.)

Bordeaux, Saint-Julien, 1869, 1870 et 1872, franco contre timbre et non franco sans timbre. (57)

RIELLANT

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.